**Mouvement de rentrée**. Les choix des collègues lors de la foire aux postes, le matin même, ont été validés ; la liste des postes vacants de l'été était allongée des postes libérés par les collègues partis dans le 2nd degré, ainsi que les créations de classes de la veille.

Le département compte aujourd'hui 7 surnombres, ce qui est bien peu pour démarrer l'année, l’an passé il y en avait 11 et cela n’avait pas suffit à pallier aux nécessaires besoins en remplacement !

**Postes de psychologues scolaires**. Les 7 postes vacants + 1 (congé formation) ne sont toujours pas pourvus, ils feront l'objet d'appel à des contractuels (niveau master2) auprès de Pole Emploi. Le SNUipp-FSU 66 est intervenu afin que les collègues vacataires embauchés l’an passé puissent avoir une priorité, s’ils le souhaitent et si le poste est toujours vacant. Cette situation met dans la difficulté de nombreux collègues et élèves. A terme le recrutement par concours, hors Education Nationale, nous fait craindre une déviance vers un traitement médical trop systématique.

**Enseignants référents et dossiers MDPH**. Le SNUipp-FSU 66 est encore une fois intervenu sur le nombre de dossiers exponentiels gérés par les référents. L’administration a enfin reconnu que la (sur)charge de travail des enseignants référents est clairement en hausse, et dépasse a présent la moyenne nationale, qui est de 204 dossiers contre 264 dans le 66 en ce début d’année ! Le SNUipp-FSU 66 a fermement rappelé sa demande d’ouverture de postes !

264 dossiers chacun en ce début d’année : c’est sans compter les GEVASCO 1ere demande que les directeurs devront monter seuls… faute de moyen humain !!!

Comment accompagner correctement les familles et les équipes dans ses conditions ?

**Emplois précaires et direction :** Le Snuipp-FSU 66 est réintervenu sur la gestion des non-renouvellements de contrats aidés dans le 1er degré (voir Compte-rendu CTSD). L’information auprès de ces personnels a été brutale, et parfois défaillante, certains apprenant la fin de leur contrat par hasard pendant la pré-rentrée.

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU 66 sont revenus longuement sur les conséquences pour les directeurs qui perdent leur aide à la direction, ce qui aggrave encore grandement leur charge de travail. Nous avons rappelé qu’ils étaient aussi chargés de classe et ne pourraient répondre à toutes les demandes. Le SNUipp-FSU 66 continuera à militer pour que toutes les écoles soient pourvues.

La remontée de ce mécontentement, et disons-le « ce ras-le-bol » généralisé auprès des services administratifs et des IEN, doit amener à une réflexion concrète sur les demandes purement administratives (quand on sait que les charges autres, relations avec les parents, gestion de tensions dans les équipes, relations avec des associations, etc, sont croissantes d’année en année). D’ores et déjà, le SNUipp-FSU 66 a annoncé qu’une action se profilait voir article direction p.7

**Mise en œuvre des nouvelles évaluations CP ..**

et évaluations CE2 : Elles se font au mépris des équipes enseignantes, qui ont parfois travaillé en amont sur des documents d’école ou de circonscription.

L’administration n’a pas encore toutes les données pour pouvoir communiquer auprès des écoles les modalités de passation. Les livrets (déjà imprimés) seront reçus à la DSDEN le 15 septembre puis seront livrés dans les écoles a priori. Le SNUipp-FSU 66 a rappelé qu’il sera vigilant : les directeurs ne doivent pas être chargés de faire eux-mêmes les facteurs sur leur temps personnel ni même sur leur temps de direction.

L’IENa (adjointe du Dasen) fait savoir que les corrections et saisies des résultats peuvent être faites par l’enseignant du CP ou en équipe… mais, qu’à ce jour, aucun temps n’est prévu pour cette nouvelle tâche… ni pour informer les familles du retour des résultats !

Les évaluations CE2 (qui sont nationales) ont été, il paraît, simplifiées par l’Académie ; elles restent donc d’actualité. Les livrets devraient arriver rapidement dans les circonscriptions.

**Hors Classe et reclassements PPCR** : des modifications dans les échelons de la Hors Classe (sans perte d’indice) vont être faites. Les arrêtés de reclassement dans les nouveaux échelons seront reçus par les personnels concernés dans les jours à venir.

Entretiens de carrière : Les collègues qui doivent avoir un entretien de carrière durant l’année (6ème, 8ème et début du 9ème échelon) devraient être informés en amont de ces rencontres. L’administration a envoyé un mail aux collègues concernés sur leur boîte professionnelle dès le mois de juillet. Les quelques oubliés (erreurs, entrants dans le 66…) recevront courant octobre ce mail d’information.

**Brigades :** Avec les différents rythmes sur les écoles du département se pose la question du remplacement du mercredi matin et/ou le vendredi après-midi. Le SNUipp-FSU 66 a fait savoir qu’il était hors de question que les personnels soient « d’astreinte » le mercredi. Soit ils travaillent le mercredi matin et vont dans leur école de rattachement soit ils ne travaillent pas. L’administration se doit de demander si des personnels brigade acceptent de travailler le mercredi et vendredi à titre exceptionnel et rattraper ce « trop dû » … mais uniquement sur la base du volontariat. L’administration s’est engagée à le faire… A suivre !